



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01**

## Coûts des travaux de construction routière

### **Le Québec moins cher que l'Ontario et comparable au Nouveau-Brunswick**

**Québec, le 15 juillet 2010** — Le ministère des Transports a dévoilé aujourd'hui les résultats d'une comparaison des coûts de construction routière entre le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. De façon générale, les coûts de construction d'une chaussée au Québec sont équivalents à ceux observés au Nouveau-Brunswick et inférieurs à ceux de l'Ontario.

Deux cas particulièrement représentatifs des travaux routiers réalisés au Québec ont été analysés. Il s'agit de la construction d'un tronçon d'autoroute en milieu rural, à partir d'un cas réel, le prolongement de l'autoroute 20 à Sainte-Luce dans le Bas-Saint-Laurent. Le deuxième cas concerne des travaux de correction et la pose d'une couche de revêtement réalisés par les trois administrations concernées dans des zones géographiques limitrophes.

Dans le cas de la construction d'un tronçon d'autoroute, la comparaison avec les autres administrations a démontré que les coûts sont inférieurs de 14,5 % au Québec par rapport à l'Ontario et qu'ils sont similaires à ceux du Nouveau-Brunswick. En ce qui a trait aux travaux de correction et de recouvrement de chaussées, au Québec, les coûts unitaires des enrobés sont inférieurs de 4 % à ceux du Nouveau-Brunswick et de 5 % à ceux de l'Ontario en tenant compte des distances de transport.

Cette comparaison des coûts a été réalisée à la suite de fausses affirmations véhiculées selon lesquelles les coûts de construction routière étaient plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada. Ces allégations étaient basées sur une interprétation fautive d'une étude de Transports Canada dont l'objectif n'était pas de comparer sur une base scientifique les coûts de construction routière entre les provinces canadiennes. Le Groupe de travail de l'examen de la totalité des coûts de transport au Canada (ETC) qui a réalisé l'étude avait d'ailleurs diffusé un avis précisant que toute comparaison des segments de marché ainsi que des administrations ne serait pas appropriée.

.../2

« La méthodologie utilisée permet d'obtenir une comparaison fiable des coûts de construction d'une structure de chaussée donnée. Les résultats dévoilés aujourd'hui démontrent que le Québec se compare avantageusement aux autres provinces. Sans la collaboration ouverte et franche de mes collègues du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, cet exercice n'aurait pas été possible, et je tiens à les remercier », a tenu à souligner la sous-ministre adjointe à la Direction générale des infrastructures et des technologies, M<sup>me</sup> Anne-Marie Leclerc.

**Source :** Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Transports du Québec  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724